

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'association 'Mam'Armaille'

**Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association
« Mam'Armaille » pour l'achat d'une poussette 4 places d'un montant total de 742,50 €**

Regroupées en association, deux assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au 8 allée Angèle Vannier à Quimper. La création de la Mam « Mam'Armaille » permet aux 2 assistantes maternelles (3 en janvier 2017) d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et de proposer ainsi un autre mode d'accueil de la petite enfance à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial pour une capacité d'accueil de 16 places à terme. L'association loue des locaux aménagés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants sur le quartier de Kerivoal. L'ouverture d'une troisième MAM sur Quimper permet de diversifier davantage l'offre en matière d'accueil du jeune enfant.

La MAM a démarré son fonctionnement en septembre. L'association souhaite acquérir une poussette de 4 places pour effectuer des promenades et se rendre aux activités du Ram. L'association sollicite une subvention de la ville de Quimper pour un montant de 742,50 € pour l'achat de la poussette.

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 742,50 € à l'association « Mam'Armaille » pour son fonctionnement pour l'année 2016.